

exportateurs, à savoir la CEE et les États-Unis. De fait, le scénario le plus optimiste quant aux résultats des NCM nous laisse entrevoir une élimination parelle et progressive des subventions sur une période d'au moins dix ans.

Dans ce scénario, les meuneries canadiennes éprouveront, sur le plan de la concurrence, des difficultés impossibles à surmonter dans un avenir prévisible et devront se résigner à faire des incursions sporadiques et faibles sur le marché international de la farine.

Le tableau 4 ci-après, tiré d'un article paru récemment dans *Milling and Baking News*, illustre à quel point notre part du marché international (y compris l'aide alimentaire) a diminué; en effet, elle n'atteint même plus 5 p. 100, contre près du double au début des années 80. Lorsqu'on ne compte pas des produits destinés à l'aide alimentaire, notre part du marché est encore plus mince.

TABLEAU 4

EXPORTATIONS DE FARINE DE BLÉ PAR PAYS, 1983-1984 À 1988-1989

(milliers de tonnes, équivalent en blé)

Pays	1988-1989	1987-1988	1986-1987	1985-1986	1984-1985	1983-1984
Canada	315	437	481	355	428	730
Australie	112	90	82	50	81	78
CEE	3 700	3 968	3 516	3 607	3 762	4 190
États-Unis	1 313	1 273	1 704	1 103	1 003	1 937
URSS	150	200	250	100	200	200
Japon	395	387	431	308	210	319
Autres	350	205	285	222	283	321
TOTAL	6 335	6 560	6 749	5 745	6 237	7 775

Pendant que la part canadienne du marché international chutait, celle de la CEE demeurait presque la même grâce aux énormes subventions à l'exportation. Le Canada n'aurait pas pu faire concurrence à la farine de la CEE.

Les subventions que la CEE accorde actuellement pour les exportations de blé à l'état brut s'élèvent à environ 110 \$ CAN la tonne. Celles qu'elle verse pour la farine sont beaucoup plus élevées en raison de l'aide à la transformation intérieure. Pour sa part, l'administration américaine prépare actuellement une nouvelle version du *Farm Bill* qui devrait être adoptée en octobre 1990. Aux termes de cette loi, le gouvernement américain s'engage à accorder des subventions pour une autre période de cinq ans. Il importe de noter que cette législation sera en place avant même la fin de la présente ronde des NCM.

Aux termes des régimes en vigueur aux États-Unis et dans la CEE, les subventions à l'exportation aident directement les transformateurs de céréales et de graines oléagineuses, dont les meuneries. Il n'existe par contre aucune subvention de ce genre au Canada.

Les États-Unis et la CEE reconnaissent qu'en accordant directement aux transformateurs une aide à l'exportation, ils aident indirectement les producteurs primaires tout en maintenant la capacité de transformation et le nombre d'emplois connexes.